Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260219-20260210-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-02-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 19 février 2026

OBJET : Bandes boisées : contrat de vente de bois à l'euro symbolique

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : BOIZARD Laure

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, informe que certaines bandes boisées communales doivent être élaguées. L'association Terres et Bocages a procédé au marquage des arbres concernés.
Il est proposé aux habitants de la commune d'élaguer les arbres et de garder le bois. Un contrat devra être établi avec chacun d'eux pour une vente à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un contrat de vente de bois à l'euro symbolique avec chaque acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à émettre des titres de recette.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 23 février 2026

Le Maire,